

95^B3646

Progiware

Rapport des commissaires aux apports
sur l'apport de titres
de la société Groupe Cyborg
Assemblée Générale du 28 avril 2000

Odile Chemla-Guedj

Pierre Sardet

MAZARS

Odile Chemla-Guedj

*59, bd Exelmans
75116 Paris*

Pierre Sardet

MAZARS

*125, rue de Montreuil
75011 Paris*

Progiware

5, rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
Société Anonyme au capital de 1.102.500 euros
RCS Paris n° 400 149 647

Rapport des commissaires aux apports
sur l'apport de titres
de la société Groupe Cyborg
Assemblée Générale du 28 avril 2000

Odile Chemla-Guedj

Pierre Sardet

MAZARS

Rapport des commissaires aux apports sur l'apport de titres de la société Groupe Cyborg

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 21 mars 2000, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par les actionnaires de la société Groupe Cyborg dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

1 Exposé de l'opération projetée

But de l'opération

L'opération consiste en l'apport de 7.500 titres de la société Groupe Cyborg, correspondant à 25% du capital social de cette société.

Cet apport sera rémunéré par une augmentation de capital.

Le projet de contrat d'apport prévoit la condition résolutoire suivante :

- si au 30 juin 2001, les actions de la société Progiware n'avaient pas fait l'objet d'une admission à la cote d'un marché réglementé, l'apport serait résolu de plein droit, et l'acquisition de ces 7.500 actions serait réalisée par voie de cession de titres.

Le nombre de titres créés en rémunération de cet apport sera déterminé sur la base du prix de la fourchette basse du cours d'admission des actions Progiware à la cote du Nouveau Marché de ParisBourse^{SBF} tel que celui-ci sera déterminé par Oddo & Cie, Introduceur Teneur de Marché de Progiware et figurera dans le prospectus préliminaire visé par la Commission des opérations de bourse. La différence entre la valeur nominale de l'action et ce prix de la fourchette basse, multipliée par le nombre d'actions créées, sera portée en prime d'émission.

Cette opération entre dans le cadre de l'acquisition de la totalité des actions de la société Groupe Cyborg, dont 75% sont payables en numéraire, et 25% en actions Progiware à émettre.

Progiware

*Assemblée Générale
du 28 avril 2000*

Propriété et jouissance

Votre société deviendra propriétaire des titres et droits qui y sont attachés à compter du jour de l'approbation des apports par votre Assemblée.

2 Description et évaluation des apports

Les apports sont constitués par 7.500 actions de la société Groupe Cyborg, représentant 25% du capital de cette société. Aux termes du projet de contrat d'apport, ces titres sont évalués à 15.000.000 francs.

Les titres apportés ont été évalués sur la base de la rentabilité nette apparaissant dans les comptes consolidés proforma établis pour l'exercice 1999 de la société Groupe Cyborg.

Il en résulte une valeur de la société Groupe Cyborg de 60.000.000 francs, soit pour le nombre de titres apportés un montant de 15.000.000 francs.

D'autres méthodes ont été également appliquées :

- comparaison avec des sociétés du secteur ;
- capitalisation des free cash-flows prévisionnels.

Ces méthodes conduisent à des valorisations qui ne remettent pas en cause l'évaluation retenue.

Progiware

Assemblée Générale
du 28 avril 2000

3 Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des titres apportés et la valeur attribuée à ces apports.

Les comptes sociaux de l'exercice 1999 de l'ensemble des sociétés du groupe n'ayant pas encore été audités par le commissaire aux comptes, nous avons effectué un examen limité de ces comptes selon les normes de la profession.

L'évaluation étant effectuée notamment sur la base des comptes consolidés proforma 1999 de la société Groupe Cyborg, nous avons examiné les réalisations intermédiaires au 31 mars 2000, et nous sommes assurés qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu jusqu'à cette date.

4 Conclusion

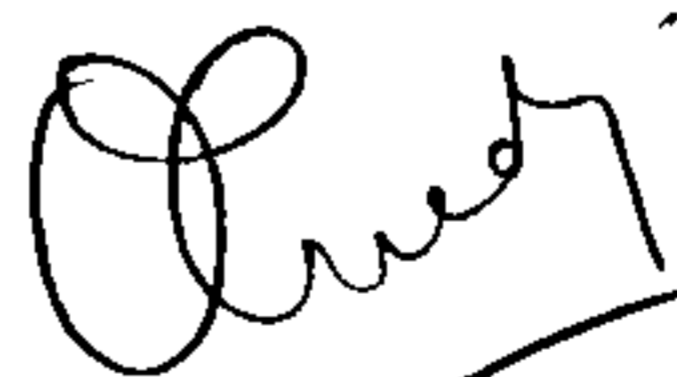
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 15.000.000 francs.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission.

Fait à Paris, le 20 avril 2000 ✓

Les commissaires aux apports

Odile Chemla-Guedj :



Pierre Sardet :

